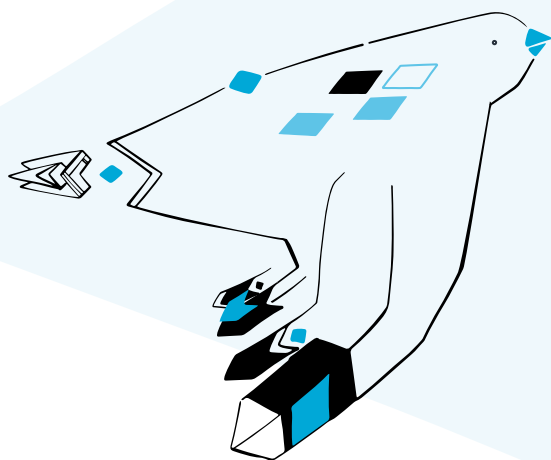


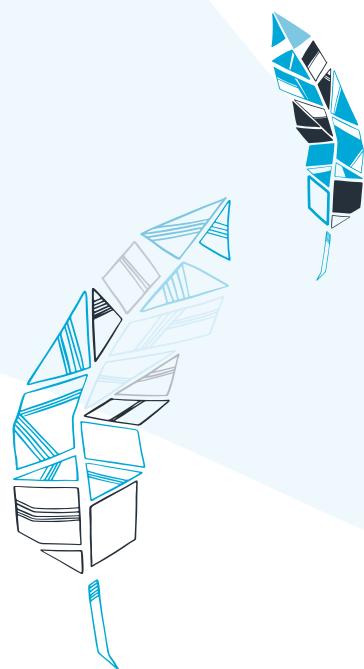
Testaments et successions

quand on réside dans une
communauté des Premières
Nations au Québec

Guide d'animation



 **éducaloi**
Savoir c'est pouvoir



À PROPOS D'ÉDUCALOI

Éducaloi a pour mission de vulgariser le droit et développer les compétences juridiques de la population du Québec.

Présentation de l'atelier

L'atelier présente les règles entourant les testaments et les successions dans les communautés des Premières Nations au Québec.

- 1 La **première partie** porte sur l'importance de faire son testament et la manière d'en faire un.
- 2 La **deuxième partie** porte sur les premières choses à faire quand un proche décède.

Public cible

Cet atelier a été conçu pour les communautés des Premières Nations au Québec visées par la *Loi sur les Indiens*. Il présente les règles particulières qui s'appliquent au testament et à la succession d'une personne qui :

- a le « statut d'Indien inscrit » selon la *Loi sur les Indiens*,
- réside habituellement dans une communauté (« réserve ») au moment de sa mort.

Ces règles s'appliquent même si la personne s'absente temporairement de la communauté ou doit vivre à l'extérieur de la communauté, par exemple pour étudier ou pour des raisons de santé.

Attention!

Cet atelier ne s'applique pas à :

- certaines communautés qui ont des règles particulières (ex : Inuit, Naskapi, Cri et Métis);
- aux Premières Nations au Québec qui résident en dehors d'une communauté (« hors réserve »).



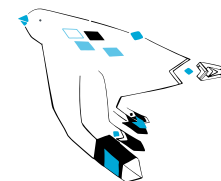
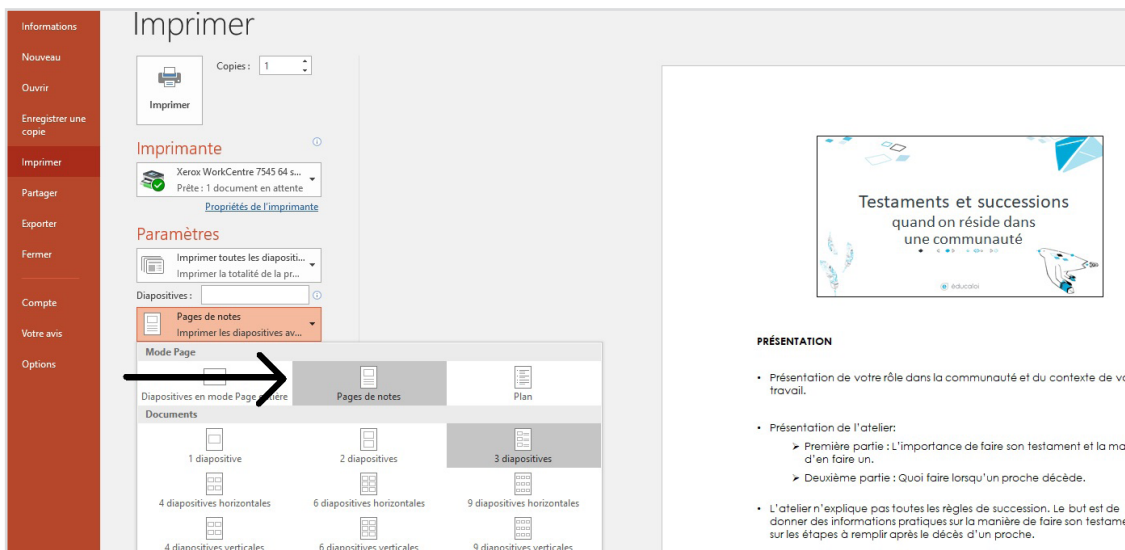
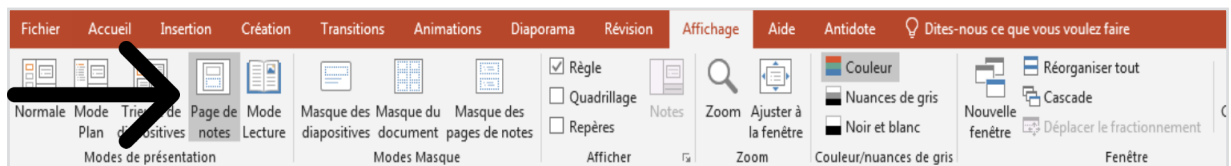
Matériel pour l'animation

Logiciel PowerPoint

Le logiciel PowerPoint permet aux participants de mieux suivre votre présentation, mais il est tout à fait possible de donner l'atelier sans leur présenter les diapositives. Ce n'est qu'un support visuel pour votre présentation.

Par contre, cette présentation PowerPoint vous sera très utile pour connaître les informations à transmettre aux participants. Que vous décidiez ou non de présenter les diapositives aux participants, nous vous suggérons de consulter et même d'imprimer les notes détaillées sous les diapositives.

- Pour visualiser ces notes, choisissez le mode « Page de notes » sous l'onglet Affichage.
- Pour l'impression du document PowerPoint avec ces informations complémentaires, cliquez sur « Imprimer », puis choisissez « Imprimer : pages de notes » en bas à gauche de la fenêtre.





Dans la version électronique de la présentation PowerPoint, il se pourrait (selon la configuration de votre ordinateur) que le texte apparaissant sous les diapositives dépasse l'espace prévu à cet effet. Pour corriger le tout, nous vous suggérons de modifier la police ou d'en changer la taille.

Dépliants

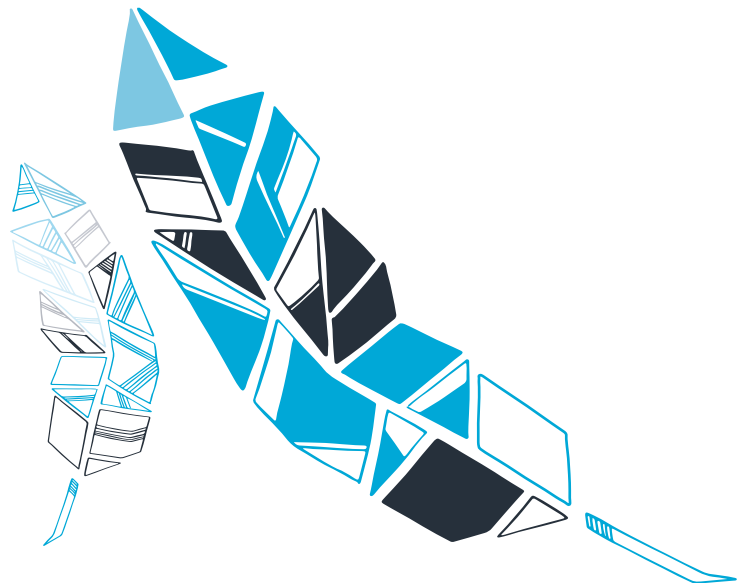
Avant l'atelier, nous vous suggérons d'avoir en mains plusieurs copies des deux dépliants produits par Éducaloi :

- Faire son testament quand on vit dans une communauté des Premières Nations au Québec.
- Décès d'un proche dans une communauté des Premières Nations au Québec.

Vous pourrez ainsi en remettre des copies aux participants pour qu'ils gardent une trace de certaines informations transmises pendant l'atelier. Nous vous suggérons de distribuer ces dépliants à la fin de l'atelier pour ne pas perdre l'attention des participants.



Pour vous procurer gratuitement des copies de ces dépliants, vous pouvez communiquer avec Éducaloi. Allez sur le site educaloi.qc.ca sous l'onglet « Nous joindre » ou tapez directement educaloi.qc.ca/commande-de-produits/.



Conseils pour l'animation

Nous vous suggérons d'inviter un représentant du conseil de bande lors de l'atelier. Cette personne pourrait répondre aux questions des participants sur les règles particulières liées à l'administration des terres dans la communauté.

Le but de l'atelier est de provoquer une discussion constructive. N'hésitez pas à adapter celui-ci en conséquence et à vous laisser diriger par les conversations que vous aurez avec les participants.

Nous vous proposons des pistes de réflexion qui pourront vous aider à rendre votre présentation plus dynamique. Faire réfléchir les participants sur ce qu'ils connaissent déjà permet aussi de favoriser l'apprentissage de nouvelles connaissances. Les pistes de réflexion ne sont présentées qu'à titre indicatif et nous vous invitons à être créatifs pour les adapter!

Gardez aussi en tête que vous n'avez pas nécessairement besoin de transmettre toute l'information que vous trouverez sous les diapositives de l'atelier. Fiez-vous à votre jugement et adaptez-vous aux circonstances et aux gens qui assistent à votre présentation.

Finalement, vous trouverez tout au long de l'atelier des ressources vers lesquelles les participants peuvent se diriger en cas de besoin. Les articles Web d'Éducaloi sur les testaments et les successions des Premières Nations sont particulièrement pertinents pour permettre aux participants d'en apprendre davantage : www.educaloi.qc.ca/testaments-et-successions-autochtones.

Durée

L'atelier devrait durer environ 1 heure, mais vous pouvez prendre plus de temps si les participants posent des questions ou veulent échanger sur le sujet.



Avis important!

L'atelier que nous mettons à votre disposition a été révisé en décembre 2021. Nous vous invitons à porter une attention particulière aux changements qui pourraient s'être produits depuis ce temps et à consulter le site Web d'Éducaloi pour toute question.

Les informations contenues dans ce guide ne peuvent pas être considérées comme un avis juridique.

Avis important!

Ce guide peut être utilisé et reproduit à des fins non commerciales seulement. Toute utilisation ou reproduction doit être effectuée sans modification et en mentionnant Éducaloi.

© Éducaloi, 2019 (mis à jour en 2021)

Cet atelier a été réalisé grâce à la contribution financière de Services aux Autochtones Canada.



Indigenous Services
Canada

Services aux
Autochtones Canada

La mise à jour juridique de cette formation a été rendue possible grâce à la contribution financière de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.

